

ARRETE n°2016-45

**Portant proclamation des résultats de l'élection des personnalités extérieures
au Conseil d'administration désignées à titre personnel**

**Le Président de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC)
(Dénomination d'usage de l'Université Paris 12 - Val de Marne),**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3, L. 719-3, D. 719-47, D. 719-47-1 et D. 719-47-5;

Vu les Statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en conseil d'administration du 27 novembre 2015, notamment les articles 30, 31 et 36 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement de l'urne pour l'élection d'une personnalité assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise du 19 février 2016 ;

Vu les deux procès-verbaux de dépouillement de l'urne au premier et au second tour de scrutin pour l'élection d'une personnalité représentant une organisation représentative des salariés du 19 février 2016 ;

Vu le procès-verbal de dépouillement de l'urne pour l'élection d'une personnalité représentant une entreprise de moins de 500 salariés du 19 février 2016 ;

Considérant les résultats suivants, lors du premier tour de scrutin :

- pour l'élection d'une personnalité assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise

Nombre d'électeurs inscrits	Décompte des émargements	Nombre d'enveloppes dans l'urne	Blancs - Nuls	Suffrage exprimés
29	27	27	0	27

BARTHELEMY Estelle	0 voix
CHOUMERT Anthony	12 voix
COMBES Francis	0 voix
KINANE Brahim	0 voix
KRIVINE Jean-Paul	0 voix
LAMARQUE Isabelle	0 voix
MEGAIDES Vincent	0 voix
SACHOT-Moirez Isabelle	0 voix
TRUDY Thomas	15 voix

- pour l'élection d'une personnalité représentant une organisation représentative des salariés

Nombre d'électeurs inscrits	Décompte des émargements	Nombre d'enveloppes dans l'urne	Blancs - Nuls	Suffrage exprimés
29	27	27	1	26

BONNET Marc	0 voix
DESIRE Patrick	0 voix
LABBOZ Patrick	13 voix
RAQUILLET Nadine	0 voix
SABATER Philippe	13 voix

- pour l'élection d'une personnalité représentant une entreprise de moins de 500 salariés

Nombre d'électeurs inscrits	Décompte des émargements	Nombre d'enveloppes dans l'urne	Blancs - Nuls	Suffrage exprimés
29	27	27	0	27

BARTHELEMY Estelle	0 voix
CHOUMERT Anthony	16 voix
COMBES Francis	0 voix
GARRIDO Sarah	0 voix
KINANE Brahim	0 voix
LAMARQUE Isabelle	0 voix
MEGAIDES Vincent	0 voix
TRUDY Thomas	11 voix

Considérant les résultats suivants, lors du second tour de scrutin, pour l'élection d'une personnalité représentant une organisation représentative des salariés :

Nombre d'électeurs inscrits	Décompte des émargements	Nombre d'enveloppes dans l'urne	Blancs - Nuls	Suffrage exprimés
29	27	27	0	27

LABBOZ Patrick	12 voix
SABATER Philippe	15 voix

Considérant que, pour les représenter, le Département du Val-de-Marne, le Département de Seine-et-Marne, la Commune de Créteil et l'INSERM ont désigné quatre femmes et la Région Ile-de-France a désigné un homme ;

Considérant, par conséquent, que les résultats permettent d'assurer la parité hommes-femmes parmi les personnalités extérieures du Conseil d'administration ;

Considérant, par ailleurs, que M. Anthony Choumert est diplômé de l'UPEC ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Sont proclamés élus en tant que personnalités extérieures du Conseil d'administration, désignées à titre personnel M. TRUDY Thomas, en tant que personnalité assumant des fonctions de direction générale, M. CHOUMERT Anthony, en tant que personnalité représentant une entreprise de moins de 500 salariés, et M. SABATER Philippe, en tant que personnalité représentant une organisation représentative des salariés ;

ARTICLE 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 19 février 2016

Le Président


Luc HITTINGER